EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 avril 2010 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois avril deux mille dix**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 avril 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECŒR, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Bernard DANTAL à Cyril CINEUX, Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Patricia AUCOUTURIER à Corinne NAJIM, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Danièle GUILLAUME à Françoise NOUHEN, Martine REMBERT-MANTELET à Odile VIGNAL**
Excusé(e)s :	**Michel FANGET, Jacques LANOIR, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

A partir de la question n° 8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 12

REMISE GRACIEUSE DE MAJORATIONS DE RETARD APPLIQUÉES AUX TAXES D'URBANISME

Deux redevables sollicitent la remise gracieuse des pénalités appliquées aux taxes d'urbanisme générées par leur permis de construire. Il s'agit de :

→ Monsieur HADJ LAKHDAR qui a obtenu le 30.05.2008, modifié le 07.09.2009, un permis de construire afin de réaliser une maison rue de Chalonnax (130 m² SHON).
Monsieur HADJ LAKHDAR a réglé la première échéance en retard suite à des difficultés financières.
Les pénalités de retard représentent à ce jour un montant de 66,60 €.
Le comptable du Trésor émet un avis favorable, estimant le redevable de bonne foi.

→ la SCI YASIN représentée par Monsieur Ibrahim KARABULUT qui a obtenu le 20.01.2006 un permis de construire afin de réaliser un immeuble de 4 logements au 165 boulevard Charcot (543 m² SHON).
La SCI YASIN a réglé les taxes dues dans le cadre d'un échéancier conclu avec la Trésorerie afin d'étaler le montant de sa dette.
Les pénalités de retard représentent à ce jour un montant de 185,40 €.
Le comptable du Trésor émet un avis favorable estimant le redevable de bonne foi.
La remise gracieuse de pénalités appliquées aux taxes d'urbanisme est une faculté laissée à la libre décision du Conseil Municipal.
Elle fait l'objet de la procédure prévue aux articles L 251A 1 à 5 du Livre des Procédures Fiscales. Elle ne concerne que la part des taxes revenant à la Commune.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser cette remise gracieuse de majoration de retard, à hauteur de la moitié des sommes dues.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 avril 2010

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Dominique ADENOT